



RESULTATS DU CONCOURS REGIONAL DES VILLES ET VILLAGES FLEURIS 2005 DU LIMOUSIN

Ce concours est organisé par le Comité Régional du Tourisme, présidé par Madame Corinne CHOCAT.

Le Jury Régional visite les communes sélectionnées par les Jurys Départementaux et attribue le label "Ville Fleurie" ou "Village Fleuri" avec 3 niveaux de classement : 1, 2 et 3 fleurs. Il sera aussi chargé, le cas échéant, de proposer la 4^{ème} fleur qui ne pourra être attribuée que par le Jury National.

L'amélioration du cadre de vie fait partie de toutes les politiques de développement des communes. Ainsi de nombreuses communes en ont fait, au fil du temps, un atout important de leur politique de développement et d'accueil.

La rénovation du patrimoine bâti, comme la mise en place de stations d'épuration, l'enfouissement du réseau électrique ou le recyclage des déchets sont autant d'atouts concourant à l'embellissement des communes. Souvent l'aménagement végétal et floral reste l'illustration la plus vivante de la volonté des élus d'embellir leur ville ou leur village.

Cette année le Jury Régional du Fleurissement a visité 41 communes en Limousin, du lundi 22 au samedi 27 août.

Parmi elles, 14 communes concouraient pour obtenir le panneau « Ville ou Village Fleuri » (2 communes en Corrèze, 6 en Creuse et 6 en Haute-Vienne).

Les résultats pour les trois catégories sont les suivants :

Première catégorie : *communes dont la population est inférieure à 899 habitants.*

➤ 1^{ère} sous catégorie : population inférieure à 400 habitants

1^{er} Prix Lepaud (Creuse) 342 hab. Attribution du panneau 1 Fleur « Village Fleuri »

2^{ème} Prix Saint-Maixant (Creuse) 260 hab.

3^{ème} Prix ex æquo Pensol (Haute-Vienne) 183 hab.

3^{ème} Prix ex æquo Janailac (Haute-Vienne) 383 hab.

➤ 2^{ème} sous catégorie : population comprise entre 400 et 899 habitants

1 ^{er} Prix	Ayen (Corrèze) 623 hab.
2 ^{ème} Prix	Fromental (Haute-Vienne) 467 hab.
3 ^{ème} Prix	Fresselines (Creuse) 670 hab.
4 ^{ème} Prix	Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne) 425 hab.

Deuxième catégorie : commune dont la population est comprise entre 900 et 4 499 habitants.

1 ^{er} Prix	Chaillac-sur-Vienne (Haute-Vienne) 976 hab. Attribution du panneau 1 Fleur « Village Fleuri »
2 ^{ème} Prix	Azérables (Creuse) 958 hab.
3 ^{ème} Prix	Beaulieu/Dordogne (Corrèze) 1 286 hab.

Troisième catégorie : communes dont la population est comprise entre 4 500 et 30 000 habitants.

1 ^{er} Prix	Bellac (Haute-Vienne) 4 905 hab.
2 ^{ème} prix	Aubusson (Creuse) 4 662 hab.

Le jury était composé de :

- Un représentant des professionnels du tourisme : **Adeline FUMET**, Présidente de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative,
- Un représentant des professionnels des espaces verts de La Souterraine : **Christophe MACOIN**, Responsable des Espaces Verts,
- Un représentant des professionnels des espaces verts de Brive : **Eric MARCHAND**, Responsable des Espaces Verts,
- Un représentant de la Corrèze, Service Environnement du Conseil Général : **Amélie GAULTIER**, Chargée de Missions,
- Un représentant des professionnels de l'Horticulture : **Olivier ROULIERE**, Horticulteur à Le Vigen,
- Un représentant de la presse horticole et membre du Jury National de Fleurissement : **Jean-Paul COLLAERT**, Journaliste Horticole,
- Une représentante du Comité Régional du Tourisme, responsable du jury : **Evelyne DUFOUR**, Chargée du dossier fleurissement.

Les membres du Jury ont été très attentifs, lors de leurs visites, au traitement de l'arbre, à l'utilisation des déchets verts et au respect de l'environnement.

Les arbres font souvent l'objet de tailles trop importantes qui peuvent entraîner leur mort prématurée.

Concernant les déchets verts, le jury a constaté qu'ils n'étaient pas systématiquement réutilisés alors que cette pratique de paillage pourrait permettre de réduire l'entretien et l'arrosage.

Quant au respect de l'environnement, il sera de plus en plus important dans les critères d'évaluation pour l'attribution du label « Ville ou Village Fleuri ».

Contacts :

Isabelle Stierlin, attachée de presse

Evelyne Dufour, CRT

Virginie Fournier, FROTSI

☎ 05 55 45 18 80 - Fax : 05 55 45 18 18

E-Mail : edufour@crt-limousin.fr

**COMMUNES CLASSEES EN LIMOUSIN
VILLES ET VILLAGES FLEURIS – ANNEE 2005 - 2006**

Nom de la commune	Nbre de fleurs	Département	Nbre d'habitants
LIMOGES <i>(médaille d'or)</i>	☼☼☼☼	Haute-Vienne	137 502
SAINT-HILAIRE-LES-PLACES <i>(médaille d'or)</i>	☼☼☼☼	Haute-Vienne	800
BERSAC-SUR-RIVALIER	☼☼☼	Haute-Vienne	640
BOUSSAC-BOURG	☼☼☼	Creuse	785
BRIVE	☼☼☼	Corrèze	49 061
CONCEZE	☼☼☼	Corrèze	395
GUERET	☼☼☼	Creuse	14 123
ISLE	☼☼☼	Haute-Vienne	7 975
LA SOUTERRAINE	☼☼☼	Creuse	5 587
MONTROL-SENARD ⁽¹⁾	☼☼☼	Haute-Vienne	234
NEXON	☼☼☼	Haute-Vienne	2 347
PANAZOL	☼☼☼	Haute-Vienne	9 918
SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	☼☼☼	Haute-Vienne	7 787
USSEL	☼☼☼	Corrèze	10 748
ALLASSAC	☼☼	Corrèze	3 368
EGLETONS	☼☼	Corrèze	4 072
FEYTIAT	☼☼	Haute-Vienne	5 363
LADIGNAC LE LONG	☼☼	Haute-Vienne	1 101
NAVES	☼☼	Corrèze	2 037
SAINT-JUNIEN	☼☼	Haute-Vienne	11 080
TULLE	☼☼	Corrèze	15 465
ALBUSSAC	☼	Corrèze	668
BESSINES-SUR-GARTEMPE	☼	Haute-Vienne	2 797
CHAILLAC-SUR-VIENNE (attribution du panneau)	☼	Haute-Vienne	976
LEPAUD (attribution du panneau)	☼	Creuse	342
MEASNES	☼	Creuse	615
ROCHECHOUART	☼	Haute-Vienne	3 815
SAINTE-FEYRE	☼	Creuse	2 250
SAINT-YRIEIX-SOUS-AIXE	☼	Haute-Vienne	319
SEILHAC	☼	Corrèze	1 635

⁽¹⁾ Le jury régional a proposé en 2004 Montrol-Sénard au Jury National pour le « Prix de la Mise en Valeur du Patrimoine ». Les résultats seront donnés fin 2005.

Madame Lucienne GOUDAL de Concèze en Corrèze a été proposée pour le « Prix National du Jardinier », (Ce prix consacre un travail d'excellente qualité mené sur plusieurs années et distingue plus particulièrement les bénévoles et agents communaux qui se sont investis de façon exceptionnelle dans le fleurissement).

Total : 30 communes avec le panneau "Ville ou Village Fleuri" : 9 en Corrèze, 6 en Creuse, 15 en Haute-Vienne

(☼ = nouvelle fleur)